


Porte parole et défenseur des patients qui souffrent des effets indésirables provoqués par la nouvelle formule du Levothyrox, Maitre Christophe LÈGUEVAQUES s'est rendu ce matin au Tribunal d'Instance de Lyon pour la 1ère audience de l'action collective qu'il mène face au Laboratoire Merck. Cette première audience a permis de fixer le calendrier de cette procédure civile aux proportions hors norme...

Rappelons que Me LÈGUEVAQUES a assigné Merck le 25 octobre dernier devant le TI de Lyon en y déposant les 108 premiers dossiers de plaignants. Aujourd'hui plus de 500 assignations ont été déposées, 2000 autres sont en attente de l'être et ils sont 8 000 patients à avoir rejoint cette action collective coordonnée par Me LÈGUEVAQUES.

Cette 1ère audience a réuni ce matin les avocats des différentes parties, à savoir : - Me C. LÈGUEVAQUES, réprésentant les patients, - Me C. BRIEND (Cabinet Simmon&Simmons) représentant les laboratoires Merck, et a permis de fixer le calendrier de cette procédure civile « en tenant compte des développements volumétriques, médiatiques et organisationnels de ce dossier ».

Pour laisser aux malades le temps de monter leur dossier, le Tribunal a repoussé la date limite de dépôt au 15 février 2018. Elle était initialement fixée au 1er décembre 2017. La date d'audience pour plaidoiries a elle, été fixée au 1er octobre 2018 à 9h30.

Me Christophe LÈGUEVAQUES qui réclame pour chacun des patients une indemnité forfaitaire de 10.000 euros pour la réparation des préjudices moraux, soit 5.000 euros pour le défaut d'information et 5.000 euros pour le préjudice d'angoisse, espère une décision de justice avant la fin de l'année 2018.